

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2015 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille quinze, le 14 janvier,
Présents	17	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	02	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Date de convocation : 06/01/2015

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents : Mme N. LIMOGES (procuration à Mme P. JOUFFRAY) et M. Y. BARTHOD (procuration à M. P. DEJARDIN).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Sebahat POLAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20150114-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2014

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150114-02 Avenant 01 au lot 03 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître – plafond à la française

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 16 décembre 2014, il a été discuté la question du plafond à la française dans le couloir de l'aile Est du Cloître, en cours de réhabilitation.

Des devis ont été demandés à la société Pateu Robert de Besançon, titulaire du lot 03 Charpente bois couverture zinguerie, dans le marché de travaux :

- Réalisation d'un plafond à la française : + 17 058,22 € HT, soit 19,09 % du montant du marché initial
- Réalisation d'un plafond lambris : + 10 417,38 € HT, soit 11,66 % du montant du marché initial

Un même devis a été demandé à la société Menuiserie les Saint-Martin de Besançon, titulaire du lot 08 Menuiserie intérieure bois, dans le marché de travaux :

- Réalisation d'un plafond lambris : + 11 025,26 € HT, soit 9,73 % du montant du marché initial (auquel s'ajoute la moins-value du lot 03 de 2 738,00 € HT)

La société Menuiserie les Saint-Martin ne peut proposer de devis pour un plafond à la française.

Le Conseil Municipal débat sur le choix des travaux entre un plafond qui soit la continuité de celui de l'aile nord, dit à la française, et un plafond en lambris teinté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la réalisation d'un plafond à la française dans l'aile Est du Cloître afin d'assurer la continuité architecturale du bâtiment.

- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 03 Charpente bois couverture zinguerie, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant le coût total de ce lot de 89 371,18 € HT à 106 429,40 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150114-03 Avenant 01 au lot 14 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître – mise en place d'une sonde extérieure

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, l'entreprise NOUVEAU en charge du lot 14 Chauffage ventilation, dans le marché de travaux, a informé de la nécessité de déplacer la sonde extérieure suite à la destruction des cheminées.

La société NOUVEAU a établi un devis :

- Mise en place d'une sonde extérieure pour la régulation de la sous-station : 273,40 € HT, ce qui représente + 0,27 % du montant total initial du marché pour ce lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 14 Chauffage ventilation, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant le coût total de ce lot de 102 395,77 € HT à 102 669,17 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20150114-04 Travaux de l'aile Est du Cloître : déménagement provisoire des cours du Judo Club de Montlebon

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison des travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, le Club de Judo va devoir changer de lieu de pratique de son activité durant le chantier.

Une réflexion est engagée depuis déjà quelques semaines avec les responsables du club afin de trouver la meilleure solution.

Il est proposé de transférer les cours de judo dans le nouveau bâtiment d'extension du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud lorsque l'accès en sera autorisé. Cette solution durera le temps que les travaux du cloître soient terminés, soit une année ou deux. Ensuite, le Club de Judo sera installé au premier étage de la salle des fêtes, à la place de l'école de musique et après des aménagements d'espace.

Une Commission Sécurité du SDIS est programmée fin janvier au groupe scolaire. Madame le Maire profitera de la réunion pour évoquer l'extension de l'école.

La mise à disposition des salles de l'extension de l'école au Club de Judo se fera sous convention détaillée d'utilisation des locaux.

20150114-05 Choix du prestataire pour le contrat d'exploitation des installations thermiques

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour le contrat d'exploitation des installations thermiques. L'offre de base porte sur l'exploitation des installations primaires de la chaufferie centrale de Montlebon. En option :

- Option 1 : l'exploitation des installations secondaires,
- Option 2 : le traitement des cendres,
- Option 3 : l'arrêt de la chaufferie en juillet/août.

Les critères de notation retenus pour la consultation sont la valeur technique pour 40 % et le prix des prestations pour 60 %.

Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres :

- EIMI Services d'Etupes
Prix de base : 15 950,00 € HT par an
Option 1 : 3 600,00 € HT
Option 2 : 4 985,00 € HT
Option 3 : - 1 130,00 € HT
- COFELY Services de Dijon
Prix de base : 12 705,00 € HT par an
Option 1 : 3 627,00 € HT
Option 2 : 1 052,00 € HT

- Option 3 : 0,00 € HT
- COFELY Axima de Châtillon-le-Duc
Prix de base : 10 954,00 € HT par an
Option 1 : 3 997,00 € HT
Option 2 : 3 360,00 € HT
Option 3 : - 560,00 € HT

L'analyse des offres a été faite par le cabinet BET Bellucci de Chalezeule. Les sociétés arrivant en tête suivant les combinaisons sont :

- Offre de base seule : COFELY Axima
- Offre de base + option 1 : COFELY Axima
- Offre de base + option 2 : COFELY Services
- Offre de base + option 3 : COFELY Axima
- Offre de base + option 1 + option 2 : COFELY Services
- Offre de base + option 1 + option 3 : COFELY Axima
- Offre de base + option 2 + option 3 : COFELY Services
- Offre de base + option 1 + option 2 + option 3 : COFELY Services

Le Conseil Municipal débat du choix des options à retenir.

Il est proposé de ne pas retenir l'option 1, exploitation des installations secondaires.

Il s'agit des installations dans les corps de bâtiments de l'école, la salle des fêtes, les vestiaires foot, la maison de l'enfance et le cloître. L'exploitation sera proposée à un artisan local. Le bilan sera fait après une première année de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 3 abstentions et 15 voix pour, DONNE son accord pour ne pas retenir l'option 1, exploitation des installations secondaires.

Il est proposé de retenir les options 2 et 3, traitement des cendres et arrêt de la chaufferie en juillet/août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour, DONNE son accord pour retenir l'option 2, traitement des cendres et l'option 3, arrêt de la chaufferie en juillet/août.

Le choix des options étant décidé, et au regard du résultat de la consultation pour un contrat d'exploitation des installations thermiques comprenant l'offre de base avec les options 2 et 3, soit l'exploitation des installations primaires de la chaufferie centrale avec le traitement des cendres et l'arrêt de la chaufferie en juillet/août, il apparaît que c'est la société COFELY Services qui a la meilleure offre pour 13 757,00 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de prix de la société COFELY Services pour le contrat d'exploitation des installations thermiques comprenant l'offre de base avec les options 2 et 3, pour un montant total de 13 757,00 € HT par an, soit 16 508,40 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

20150114-06 Choix du prestataire pour l'approvisionnement en bois plaquettes

Monsieur Régis BINETRUY présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour le contrat d'approvisionnement en bois plaquettes pour la chaufferie centrale de Montlebon. Les critères de notation retenus pour la consultation sont la valeur technique pour 40 % et le prix de la fourniture pour 60 %.

Une seule entreprise a répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

- Société Atout'Bois de Le Bizot : 113,00 € HT la tonne
Option vente de chaleur : 36,80 € HT par MWh

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de la société Atout'Bois qui répond aux exigences de la commune pour la fourniture de bois plaquettes, pour un montant total de 113,00 € HT la tonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour :

- ACCEPTE la proposition de prix de la société Atout'Bois pour l'approvisionnement en bois plaquettes de la chaufferie centrale, pour un montant total de 113,00 € HT la tonne.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

20150114-07 Choix du prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Montlebon

Monsieur Jean GARREAU présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village. Le marché est composé d'une tranche ferme pour l'étude de faisabilité, d'une tranche conditionnelle n°01 pour le programme et d'une tranche conditionnelle n°02 pour la mise en place du maître d'œuvre et l'accompagnement dans la phase du projet.

Les critères de notation retenus pour la consultation sont la valeur technique pour 65 %, avec en sous-critères la méthodologie pour 35 %, les moyens humains pour 15 % et l'expérience de projet de complexité similaire pour 15 %, et le prix pour 35 %.

Quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

- Au-delà du Fleuve paysagiste DPLG de Montfaucon :
Tranche ferme : 8 300,00 € HT
Tranche conditionnelle 01 : 1 700,00 € HT
Tranche conditionnelle 02 : 3 800,00 € HT
Réunion supplémentaire : 400,00 € HT
- Bureau d'études JDBE de Besançon :
Tranche ferme : 6 850,00 € HT
Tranche conditionnelle 01 : 2 580,00 € HT
Tranche conditionnelle 02 : 3 380,00 € HT
Réunion supplémentaire : 260,00 € HT
- Des Rues en Herbe Architecte paysagiste de Lons-le-Saunier :
Tranche ferme : 6 875,00 € HT
Tranche conditionnelle 01 : 1 485,00 € HT
Tranche conditionnelle 02 : 2 300,00 € HT
Réunion supplémentaire : 200,00 € HT
- Verdi Ingénierie de Dôle :
Tranche ferme : 15 670,00 € HT
Tranche conditionnelle 01 : 5 510,00 € HT
Tranche conditionnelle 02 : 3 640,00 € HT
Réunion supplémentaire : 390,00 € HT

L'analyse des offres a été faite avec le partenariat du service Conseil aux Maires du Conseil Général du Doubs. Il a été constaté que le Bureau d'études JDBE ne respecte pas complètement le déroulement de l'étude dans sa note méthodologique. Le cabinet Des Rues en Herbe n'offre pas une couverture complète des compétences dans les moyens humains. Et la société Verdi Ingénierie a une offre tarifaire très élevée. Il est donc proposé de retenir l'offre du cabinet Au-delà du Fleuve pour un montant total de 14 200,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour :

- ACCEPTE la proposition de prix du cabinet Au-delà du Fleuve pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, pour un montant total de 14 200,00 € HT, soit 17 040,00 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

20150114-08 Travaux de mise en conformité de l'ascenseur de l'école

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une offre de prix de la société OTIS pour la mise en conformité de l'ascenseur du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud. Il s'agit de travaux sur la téléalarme et l'éclairage de secours de la cabine pour les mises en conformité 2010, 2013 et 2018. Le montant total est de 1 371,92 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les travaux de mise en conformité de l'ascenseur du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud pour un montant total de 1 371,92 € HT, soit 1 646,30 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

20150114-09 Décision Modificative n°05 Budget Communal 2014 – Mouvements de crédits pour amortissements et travaux en régie

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON informe le Conseil Municipal que lors de la préparation budgétaire 2014, il n'a pas été prévu suffisamment de crédits pour l'enregistrement des amortissements, ainsi que des travaux en régie de 2013.

Il est proposé les mouvements de crédits suivants en section de fonctionnement :

- Augmentation des dépenses à l'article 6811 Dotation amortissements pour la somme de 9 430,05 €.
- Augmentation des recettes à l'article 722 Immobilisations corporelles pour la somme de 27 392,51 €.
- Augmentation des dépenses à l'article 023 Virement en section investissement pour la somme de 17 962,46 €.

Il est proposé les mouvements de crédits suivants en section d'investissement :

- Augmentation des recettes à l'article 021 Virement de la section de fonctionnement pour la somme de 17 962,46 €
- Augmentation des dépenses à l'article 21318 Autres bâtiments publics pour la somme de 27 392,51 €
- Augmentation des recettes à l'article 28042 Amortissement équipement personne droit privé pour la somme de 7 795,67 €
- Augmentation des recettes à l'article 281532 Amortissement réseau assainissement pour la somme de 1 634,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les mouvements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement, tels que présentés ci-dessus.

20150114-10 Décision Modificative n°01 Budget Eau 2014 – Rectification erreur inscription budgétaire 2014

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON informe le Conseil Municipal que lors de la préparation budgétaire 2014, les crédits n'ont pas été équilibrés en section d'investissement.

Il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Diminution des dépenses à l'article 281561 Service de distribution de l'eau pour la somme de 1 663,11 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le mouvement de crédits en section d'investissement tel que présenté ci-dessus.

20150114-11 DIA Consorts Courgey / Agca – parcelles AE 175, ZH 29 et AE 345 – 1 rue de la Fruitière

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles :

- AE 175, sise 1 rue de la Fruitière, d'une contenance de 694 m²,
- ZH 29, sise Le Grand Clos, d'une contenance de 414 m²,
- AE 345, sise Montlebon, d'une contenance de 32 m².

Pour un montant total de 290 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20150114-12 Demande d'aide financière à l'installation d'un équipement ADSL – Mme DELAVELLE et M. FAIVRE – Le Gardot

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'une aide financière pour une installation ADSL de Mme DELAVELLE et M. FAIVRE en date du 24 décembre 2014.

Comme le prévoit la délibération du 15 juillet 2009, une aide de 160,00 € maximum peut être attribuée aux personnes devant faire l'acquisition d'une installation satellite pour obtenir l'ADSL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de Mme DELAVELLE et M. FAIVRE et de leur attribuer une aide de 160 €. Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150114-13 Convention ERDF pour le poste de la Vigne

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de convention de servitude avec la société ERDF pour le passage d'une ligne électrique aérienne sur la parcelle communale cadastrée AC 54, sise au Bas du Fourg, et déjà présenté lors de la séance du 14 décembre dernier.

Les travaux consistent à faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de ladite parcelle désignée, sur une longueur totale d'environ 11 mètres.

Monsieur Régis BINETRUY souhaitait avoir plus de précision sur la nature des travaux. Un rendez-vous a eu lieu entre ERDF et la municipalité afin d'avoir de plus amples explications.

Les travaux n'apportant pas de remarque particulière, il est proposé au Conseil Municipal de donner l'accord de la mairie pour la signature de la convention de servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour :

- DONNE son accord pour la convention de passage d'une ligne électrique aérienne avec la société ERDF.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DIVERS

20150114-14 Le Folklore Comtois

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de partenariat de l'association Folklore Comtois de Nancray dont le but principal est de faire connaître et apprécier le patrimoine local.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas donner suite à la proposition de partenariat. La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150114-15 Bulletin Municipal 2015

Monsieur Fabien BEZ fait le point sur la sortie et la distribution du Bulletin Municipal 2015.

Les exemplaires seront livrés le 14 janvier prochain et distribués par les Conseillers Municipaux pour le 18 janvier au plus tard.

20150114-16 Repas des anciens 2015

Madame Lydia GAIFFE informe le Conseil Municipal que 135 personnes se sont inscrites pour le traditionnel repas des anciens qui aura lieu le dimanche 18 janvier.

20150114-17 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 16 février 2015 à 20h15.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire
Catherine ROGNON

